

**Commune de SAINT-VICTOR****Séance du 15 février 2025**

Le samedi 15 février 2025, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents** :

Jean-Marc COULAUD pouvoir Alain MESBAH-SAVEL, Tanguy ANTRESSANGLE pouvoir à Fabienne FROMENTOUX, Axel CABLÉ.

**Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2023 de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo.

En effet, ARCHE Agglo est compétente en matière d'Eau Potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines depuis le 01/01/2020 et doit, à ce titre, assurer l'exploitation des réseaux et ouvrages créés pour ces compétences (mise à disposition des biens).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement est un document obligatoire (cf. articles L2224-7 et -8 du C.G.C.T.) dans lequel doit figurer les indicateurs techniques et financiers du service.

**Nombre de membres**

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

**Nombre de suffrages  
Exprimés :**

Pour :

Contre :

Abstentions :

Ce R.P.Q.S. 2023 retrace en particulier l'organisation mise en place au sein d'ARCHE Agglo, suite au transfert des compétences Eau et Assainissement, d'une part pour le fonctionnement du service, d'autre part pour sa Gouvernance.

On y trouve également les premières activités de l'Unité Eau et Assainissement, ainsi que les données budgétaires de l'exercice.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ce document a été approuvé par lors du Conseil d'agglomération en date du 9 octobre 2024.

PREND ACTE du Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

  
Alain MESBAH-SAVEL

Le Secrétaire,

  
Patrick MARGAND

